

Statuts

Union Fédérale CGT de la Direction Interdépartementale de la Route (UF DIR)

1- Le rôle de l'Union fédérale

L'Union Fédérale CGT est l'outil commun indispensable pour la mise en cohérence des besoins et des points de vue. Elle coordonne les luttes des sections des Syndicats nationaux et syndicats qui la composent. L'Union Fédérale rassemble tous les adhérents de la DIR à partir de leur organisation de base qui la composent. Les moyens de fonctionnement de l'Union Fédérale sont déterminés et fournis par les organisations composant celle-ci. Un Secrétaire et un Collectif de l'Union fédérale sont identifiés démocratiquement.

L'Union Fédérale CGT a pour objet l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et la poursuite des objectifs généraux du syndicalisme.

L'Union Fédérale CGT agit en justice à titre principal ou en soutien devant toutes les juridictions pour la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres. Le Secrétaire Général représente l'Union Fédérale CGT en justice ainsi que dans tous les actes de la vie civile. Le Secrétaire Général a le pouvoir de déléguer la représentation.

Face à une seule direction, l'action unie de tous les personnels doit permettre de faire aboutir nos revendications, qu'elles soient catégorielles ou générales. Elle doit nous permettre de créer le rapport de force qui fera reculer la Direction.

Sans se substituer aux sections des Syndicats nationaux et syndicats, elle doit, comme cela est le rôle de toute la CGT, défendre les intérêts moraux, matériels et professionnels des personnels. Elle doit également dans le respect des statuts de la Confédération sur les principes du syndicalisme démocratique, mettre tout en œuvre pour atteindre le but que s'est fixé la CGT.

- c'est elle qui répercute, en lien avec les organisations syndicales locales, les initiatives fédérales au niveau de la Direction interdépartementale de la route (DIR).
- c'est elle qui prend les initiatives correspondant à la situation locale pour des problèmes communs et particuliers à l'ensemble du personnel.
- c'est elle qui coordonne les initiatives de chaque section des syndicats nationaux pour marquer la solidarité de tous devant le Directeur et surtout pour aboutir à une pression cohérente face à l'administration, profitable à toutes les catégories.
- Elle doit jouer un grand rôle de renforcement de la CGT à l'Équipement.

Dans les luttes :

- réunion du Collectif pour préparer toutes les initiatives,
- demander les audiences au Directeur de la DIR sur les problèmes intéressant l'ensemble du personnel de la DIR,
- rédiger des communiqués de presse,
- donner les explications nécessaires localement concrétisant les aspects locaux des revendications nationales, en exprimant les revendications locales, etc., dans des tracts,
- appeler aux manifestations
- dépôt du préavis de grève et signature du protocole de sortie de conflit
- décider des mots d'ordre, préparer les conférences de presse, interventions chez les élus,
- etc....

Dans les organismes paritaires et consultatifs :

Comité technique paritaire (CTP) ; Comité d'hygiène et sécurité (CHS) ; Comité local d'action sociale (CLAS) ; Commission locale de formation (CLF) ; etc. : la composition des organismes paritaire est définie par le Collectif de l'UF DIR à partir des propositions des composantes et dans le respect de celles-ci.

Préparation : Toutes ces réunions doivent être préparées par le Secrétariat ou le Collectif de l'Union Fédérale, avec la participation des camarades qui siègent dans ces organismes (CTP, CHS, CLAS,).

Cela est nécessaire pour dégager une position cohérente sur tous les sujets qui concernent plusieurs catégories, ou l'ensemble du personnel, et pour que toute la délégation CGT défende une position prenant en compte toutes les sensibilités. Ainsi les représentants CGT parleront au nom de toute la CGT-Equipement sur des positions définies démocratiquement et collectivement.

2- l'Union Fédérale

L'Union Fédérale rassemble les adhérents CGT de la DIR.

L'Assemblée générale. Elle discute et vote le compte-rendu d'activité et élabore un cahier revendicatif. Elle élit le Collectif.

Le Collectif. Il devra se composer de camarades sur proposition des sections syndicales. Il ne s'agit pas de limiter ou de fixer un nombre, chaque Union Fédérale se dotant de l'organisation la mieux adaptée aux conditions locales dans le respect de toutes ses composantes et des principales implantations géographiques.

En particulier, il est indispensable que le type d'organisation retenu permette un fonctionnement collectif de l'Union fédérale, sur les bases de la démocratie syndicale.

Le Secrétariat. Le Collectif élit un Secrétariat qui devra se composer de la façon suivant :

- 1 Secrétaire général
- 2 Secrétaires adjoints

Ces camarades sont issus des différentes composantes de l'UF.

Il est souhaitable qu'ils puissent participer :

- aux assemblées générales, bureaux, secrétariats des différentes sections.
- aux audiences avec l'administration, les élus, etc....

3- Dans les structures interprofessionnelles de la CGT (UL ; UD ;CR) :

L'Union Fédérale et les sections des syndicats nationaux doivent participer à la vie des unions locales et départementales ainsi qu'aux collectifs UIT des Comités régionaux. Ces activités permettront de combattre l'esprit corporatif et nous permettront d'occuper toute notre place dans les luttes interprofessionnelles.